

Proposition : constitution d'une commission de cédésation pour l'année 2026

Il est proposé pour l'année 2026 la mise en place d'une commission de cédésation sur le modèle des jurys de concours.

1. Composition et cadre de fonctionnement

La commission sera définie par un arrêté du Président de l'université, qui précisera notamment la composition du jury, incluant un expert métier et un représentant des organisations syndicales siégeant à la CCP ANT.

Elle se réunira dans le courant du mois de juillet 2026 pour examiner les candidatures reçues. Seules pourront se présenter cette année les personnes ayant 4 ans et demi d'ancienneté sans discontinuité et occupant un emploi permanent dans l'établissement au 31/08/2026.

2. Candidatures et pièces à fournir

Les agents éligibles seront invités à transmettre leur dossier de candidature avant la mi-mai 2026.

Le dossier comprendra les éléments suivants :

- Un curriculum vitae actualisé ;
- Les deux derniers comptes-rendus d'entretien professionnel ;
- La fiche de poste actualisée ;
- Une lettre de motivation qui n'excédera pas une page ;
- Un rapport d'aptitude établi par le supérieur hiérarchique, appréciant la qualité du travail, l'investissement professionnel et l'adéquation du profil aux missions pérennes de l'établissement.

3. Déroulement de l'épreuve

L'examen des candidatures donnera lieu à une épreuve orale devant la commission, inspirée des modalités de jury de concours. Cet échange permettra d'apprécier le parcours de l'agent, sa motivation, son aptitude à occuper durablement des fonctions au sein de l'université, ainsi que sa capacité à projeter son évolution de carrière.

Le format et les attendus de l'épreuve orale seront précisés par courrier aux agents éligibles. Une formation de préparation à cette épreuve leur sera également proposée en amont de la commission.

4. Calendrier prévisionnel

- Clôture du dépôt des dossiers : début juin 2026
- Formation à l'épreuve orale : session à organiser courant mai / juin
- Tenue de la commission : mi-juillet 2026
- Notification des décisions : juillet 2026
- Cédésation effective : 1^{er} septembre 2026